

Politique-cadre du tourisme durable de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

LES PRINCIPES DIRECTEURS, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

Pour permettre le développement du tourisme durable, et pour que ce secteur devienne un moteur de développement économique significatif et qu'il contribue au mieux-être de la population, la politique-cadre du tourisme durable prendra comme assises les principes directeurs, les orientations et les objectifs suivants.

Principe directeur no 1

LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS ET ENSEMBLES DE NATURE PATRIMONIALES

La préservation et la valorisation de l'identité et de l'histoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu qui en fait une région riche et diverse, fortement influencé par la rivière Richelieu.

ORIENTATION :

Préserver et mettre en valeur l'héritage et les caractéristiques patrimoniales, la culture authentique, les traditions, et les particularités de la communauté d'accueil.

Objectif 1 Rendre l'histoire et le patrimoine de la région plus accessibles aux visiteurs

Objectif 2 S'assurer que le produit touristique témoigne de la richesse, de l'identité propre du peuplement et de son caractère distinctif.

Objectif 3 Mettre en valeur les productions originales du territoire, tant au niveau des produits que des productions artistiques.

Principe directeur no 2

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER

La reconnaissance du paysage, qui est marqué par son caractère riverain ainsi que par son patrimoine bâti identitaire, en tant que ressource essentielle au développement et à la durabilité de son développement touristique.

ORIENTATION :

Concertation du milieu sur le territoire pour assumer les responsabilités en matière de protection et de mise en valeur du paysage.

Objectif 1 Adopter et mettre en œuvre, à l'échelle de la région et de la localité des mesures de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti.

Principe directeur no 3

UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

La nécessité d'un développement touristique basé sur la concertation de tous les acteurs afin d'assurer un développement harmonieux dont les retombées seront surtout locales et régionales.

ORIENTATIONS :

Maximisation de la contribution du tourisme à la prospérité économique de la communauté
Par concertation, assurer un développement harmonieux de l'activité touristique de la municipalité

Objectif 1 Maximiser les retombées locales de l'activité touristique

Objectif 2 Assurer la complémentarité des activités, des événements et des attraits dans l'offre touristique misant sur la concertation des différents acteurs concernés

Principe directeur no 4 LA PROMOTION DE L'ÉCORESPONSABILITÉ

La conservation du milieu naturel, des écosystèmes, de la biodiversité et la mise en valeur de ses potentiels en vue de préserver la qualité de vie des citoyens et d'augmenter l'attractivité de la région auprès de la clientèle touristique.

ORIENTATIONS :

Développer des infrastructures et des services touristiques en favorisant le tourisme responsable et tenir compte des réalités sociales, et économiques locales.

Objectif 1 Promouvoir le développement local par les activités récréotouristiques et de plein air.

Principe directeur no 5 LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET SA PÉRENNISATION

Mettre en valeur le potentiel touristique afin de générer des bénéfices à court, moyen et long terme, et ce en développant un produit unique et distinctif qui vise à différencier la localité.

ORIENTATIONS :

Définir l'image et le caractère attractif de la municipalité.

Objectif 1 Définir une offre touristique

Objectif 2 Travailler au développement d'un produit et d'une image